

Réf: Dossier N° 065668

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BAH KANNE SECURITE MINIERE » en abrégé « BKSM »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE CNPS, Lot 265, Ilot 29

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/12/2021, et enregistrés au CEPICI le 13/12/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BAH KANNE SECURITE MINIERE » en abrégé « BKSM »

Objet : SECURISATION DES SITES  
MINIERS  
SECURISATION DES BIENS ET DES  
PERSONNES  
DIVERS  
S

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE CNPS, Lot 265, Ilot 29

Dirigeant(s) : M BAH KANNE STEPHANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-08370 du 27/12/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°41575/GTCA/RC/2021 du 27/12/2021

